

Theratechnologies annonce ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2016

Mars 31, 2016

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwired - 31 mars 2016) - Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies ») (TSX:TH) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 29 février 2016.

Faits saillants financiers du premier trimestre de 2016

- Des ventes nettes d'*EGRIFTA*^{MD} de 8 741 000 \$, comparativement à 4 567 000 \$;
- Un BAIIA ajusté(1) de 1 102 000 \$, comparativement à (252 000)\$;
- Une perte nette de 153 000 \$, comparativement à une perte nette de 914 000 \$;
- Des liquidités de 15 803 000 \$.

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

« Le trimestre qui vient de se clore a été le théâtre de grandes avancées au chapitre de notre plan d'affaires. Nous avons réussi à renverser la tendance baissière habituelle de nos ventes entre le quatrième et le premier trimestre. En effet, les ventes unitaires ont progressé de 9 % par rapport à celles du quatrième trimestre et nous avons de nouveau dégagé un BAIIA ajusté positif, ce qui nous a permis de clore le trimestre avec des liquidités accrues » a déclaré M. Luc Tanguay, président et chef de la direction de Theratechnologies Inc. « Pour ce qui est du développement de nos affaires, nous avons obtenu l'approbation de la présentation de 1 mg/ fiole d'*EGRIFTA*^{MD} au Mexique et déployé d'importants efforts afin de mener à bien notre transaction visant l'ibalizumab. Conclue peu de temps après la clôture du trimestre, l'entente portant sur l'ibalizumab nous donnera accès à un produit complémentaire à *EGRIFTA*^{MD} et s'intégrant parfaitement à notre plateforme commerciale. Cette transaction va véritablement changer la donne pour Theratechnologies » a ajouté M. Tanguay.

Résultats financiers du premier trimestre

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion et des états financiers consolidés non audités de la Société pour la période close le 29 février 2016, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion du premier trimestre clos le 29 février 2016 et les états financiers consolidés non audités sont disponibles au www.theratech.com et au www.sedar.com. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés en dollars canadiens et les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion. Aux fins de la présente, *EGRIFTA*^{MD} renvoie à la tésamoréline, utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie. *EGRIFTA*^{MD} est notre marque de commerce déposée.

Les **revenus consolidés** se sont élevés à 8 743 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, en regard de 4 571 000 \$ pour la période correspondante de 2015.

Les revenus tirés des ventes nettes ont atteint 8 741 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, contre 4 567 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2015. La hausse considérable s'explique principalement par une croissance des volumes, quelque peu attribuable aux fluctuations des taux de change, ainsi que par une hausse des prix pratiquée en janvier.

Le **coût des ventes** a progressé proportionnellement à la croissance des volumes de vente au cours du trimestre clos le 29 février 2016, pour s'établir à 1 369 000 \$ comparativement à 641 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016, aux termes de la convention de résiliation de licence d'EMD Serono, la Société est tenue de payer à EMD Serono des redevances sur les ventes d'*EGRIFTA*^{MD} aux États-Unis. Pour le trimestre clos le 29 février 2016, ces redevances se sont chiffrées à 348 000 \$ et sont incluses dans le coût des ventes de cette période.

Les **frais de R et D** se sont chiffrés à 1 884 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, en regard de 1 120 000 \$ pour la même période un an plus tôt. La majeure partie de la hausse par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des dépenses liées aux affaires médicales dans la poursuite de notre objectif visant à élargir le bassin de patients utilisant *EGRIFTA*^{MD}. Les affaires médicales englobent, essentiellement, les programmes d'éducation médicale faisant appel à des médecins et à des infirmières qui sont des leaders d'opinion travaillant auprès des porteurs du VIH afin de les sensibiliser à la science derrière *EGRIFTA*^{MD} et à ses avantages thérapeutiques. Les frais de R et D comprennent également les coûts liés à nos deux essais cliniques de phase IV, coûts qui se sont établis à 686 000 \$ au premier trimestre de l'exercice 2016, en regard de 666 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2015. Les affaires réglementaires et l'assurance de la qualité sont d'autres composantes des frais de R et D.

La plupart de nos frais de R et D étant engagés aux États-Unis, une partie de la hausse par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'affaiblissement de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Les **frais de vente et de développement des marchés** ont atteint 3 903 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, en regard de 2 516 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2015. La hausse s'explique surtout par la croissance de notre entreprise et par l'intensification de nos efforts de marketing, ce qui se reflète dans les coûts liés au maintien de notre équipe de vente, à notre centre d'appels à l'intention des patients, à nos services de remboursement et à nos campagnes promotionnelles ayant pour but d'accroître la connaissance d'*EGRIFTA*^{MD} et de ses avantages thérapeutiques au sein de la communauté VIH.

Les frais de vente et de développement des marchés comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles établie pour les droits de commercialisation d'EGRIFTA^{MD}. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 525 000 \$ au premier trimestre de l'exercice 2016, en regard de 455 000 \$ à la période correspondante de l'exercice 2015.

La plupart de nos frais de vente et de développement des marchés étant engagés aux États-Unis, une partie de la hausse par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'affaiblissement de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Les **frais généraux et administratifs** ont totalisé 1 083 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, en légère hausse par rapport à ceux de 1 020 000 \$ comptabilisés pour le trimestre correspondant de l'exercice 2015.

Les **produits financiers** ont atteint 28 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, en regard de 258 000 \$ pour la période correspondante de 2015. Les produits financiers du premier trimestre de 2015 rendaient compte d'un profit de 188 000 \$ à la renégociation de l'obligation à long terme envers EMD Serono (l'« obligation à long terme »), ce qui explique qu'ils étaient supérieurs.

Les **charges financières** se sont élevées à 685 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, contre 436 000 \$ pour la même période en 2015. Les charges financières du premier trimestre de 2016 comprennent des charges de désactualisation de 594 000 \$ au titre de l'obligation à long terme, comparativement à 574 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges financières du premier trimestre de 2016 incluent également une perte de change de 75 000 \$, par rapport à un profit de change de 105 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le **BAIIA ajusté**(1) s'est établi à 1 102 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, contre (252 000)\$ pour la période correspondante de 2015. La hausse du BAIIA ajusté est surtout attribuable au succès de notre plan d'affaires axé sur la croissance des ventes d'EGRIFTA^{MD} aux États-Unis. Un rapprochement de la perte nette avec le BAIIA ajusté est présenté à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Compte tenu des variations des revenus et des charges dont il est question ci-dessus, nous avons inscrit une perte nette de 153 000 \$, ou 0,00 \$ par action, pour le trimestre clos le 29 février 2016, en comparaison d'une perte nette de 914 000 \$, ou 0,01 \$ par action, pour le trimestre correspondant de l'exercice 2015.

Pour le trimestre clos le 29 février 2016, les activités d'exploitation ont généré des **flux de trésorerie** de 389 000 \$, comparativement à 720 000 \$ à la même période un an plus tôt. La variation des actifs et des passifs d'exploitation s'est traduite par une réduction de 668 000 \$ des flux de trésorerie au premier trimestre de 2016. Les facteurs à l'origine de cette variation comprennent une hausse des clients et autres débiteurs et une baisse des créiteurs et charges à payer, en partie contrebalancées par une réduction des stocks et une augmentation des provisions au titre de la facturation interne, des escomptes et des retours.

Au 29 février 2016, la **trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements obligataires** totalisaient 15 803 000 \$, comparativement à 15 350 000 \$ au 30 novembre 2015.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net au bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau qui suit. Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net ou à la perte nette les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt ainsi que les crédits d'impôt à l'investissement fédéraux de l'ARC inscrits en 2014. Nous excluons aussi l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions pour le régime d'options d'achat d'actions ainsi que la dépréciation des stocks, dans le calcul du BAIIA ajusté. Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les	
	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(153)	(914)
Ajouter (déduire) :		
Amortissements	528	459
Charges financières	685	436
Produits financiers	(28)	(258)

Rémunération fondée sur des actions pour le régime d'options d'achat d'actions	70	15
Charge d'impôt sur le résultat	0	10
BAIIA ajusté	1 102	(252)

Événement subséquent

Le 18 mars 2016, nous avons conclu avec TaiMed Biologics, Inc. (« TaiMed ») une entente de collaboration d'une durée de 12 ans visant la commercialisation et la distribution de l'ibalizumab aux États-Unis et au Canada. L'ibalizumab est un inhibiteur de l'entrée du VIH dans les cellules CD4 et constitue le premier anticorps monoclonal humanisé en études cliniques pour le traitement du VIH. L'ibalizumab est présentement à un stade avancé de l'étude de phase III, représentant la dernière étape avant que le produit ne soit soumis à la Food and Drug Administration aux États-Unis en vue de l'approbation réglementaire.

Les modalités de la transaction incluent une obligation de payer 2 000 000 \$ US, dont 1 000 000 \$ US furent payés en trésorerie à la signature de l'entente et dont 1 000 000 \$ US seront payés par le biais de l'émission de 957 169 actions ordinaires de Theratechnologies au moment de la commercialisation du produit.

Un montant additionnel de 3 000 000 \$ US deviendra exigible au lancement, sous réserve de certaines conditions. Ce montant sera payable comme suit : 2 000 000 \$ US en actions ordinaires de Theratechnologies à un prix établi au moment de l'approbation de la FDA et 1 000 000 \$ US en actions ordinaires de Theratechnologies à un prix établi lors de la commercialisation du produit, sur la base du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Theratechnologies sur la TSX, antérieurement à ces dates respectives.

Une fois que les ventes auront atteint un montant total de 20 000 000 \$ US sur une période de quatre trimestres consécutifs, Theratechnologies effectuera un paiement de 7 000 000 \$ US (payable en deux versements annuels). Theratechnologies fera également les paiements d'étape suivants : de 10 000 000 \$ US lorsque les ventes annuelles d'ibalizumab atteindront 200 000 000 \$ US, de 40 000 000 \$ US lorsque les ventes annuelles seront de 500 000 000 \$ US et de 100 000 000 \$ US lorsque les ventes annuelles atteindront 1 000 000 000 \$ US.

De plus, Theratechnologies versera à TaiMed des paiements associés au développement. Une somme de 3 000 000 \$ US sera due à l'approbation de la formulation à une fois aux deux semaines par voie d'administration intramusculaire, payable aussi en deux versements annuels. TaiMed planifiera aussi une étude de phase III de plus grande ampleur faisant appel à la voie d'administration intramusculaire ou sous-cutanée à une fois aux quatre semaines pour atteindre une population de patients beaucoup plus grande. Cette étape de développement sera associée à un paiement d'étape initial pouvant atteindre 50 000 000 \$ US, versé sur une base trimestrielle, établi en fonction de la taille de la nouvelle population de patients visée et basé sur le pourcentage des ventes nettes générées par le produit.

Les modalités de l'entente accordent à Theratechnologies les droits exclusifs pour la commercialisation de l'ibalizumab aux États-Unis et au Canada. TaiMed continuera d'être responsable du développement de l'ibalizumab et de voir à l'obtention de l'approbation par la FDA, alors que Theratechnologies sera chargée d'obtenir l'approbation de Santé Canada. TaiMed assurera la fabrication et l'approvisionnement de l'ibalizumab à Theratechnologies. Le prix de transfert a été établi à 52 % du prix de vente net du produit, et un 10 % supplémentaire sera ajouté à ce prix pour la fabrication initiale jusqu'à ce qu'une somme additionnelle de 5 500 000 \$ US ait été payée.

Prévisions révisées

Pour la période de 12 mois qui sera close le 30 novembre 2016, nous continuons de prévoir que les ventes nettes d'EGRIFTA^{MD} se situeront dans une fourchette allant de 46 000 000 \$ à 49 000 000 \$. Toutefois, compte tenu des dépenses additionnelles liées à l'entente portant sur l'ibalizumab, nous nous attendons désormais à ce que le BAIIA ajusté(1) de l'exercice 2016 s'établisse entre 9 000 000 \$ et 11 000 000 \$ (auparavant 10 000 000 \$ et 12 000 000 \$).

Détails sur la conférence téléphonique

Une conférence téléphonique aura lieu aujourd'hui même à compter de 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats. L'appel sera animé par Luc Tanguay, président et chef de la direction. Les analystes financiers seront invités à poser des questions lors de la conférence téléphonique. Les membres des médias et autres personnes intéressées sont invités à la conférence à titre d'auditeurs uniquement.

Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le 1-877-223-4471 (Amérique du Nord) ou le 1-647-788-4922 (international). L'appel sera également accessible par webdiffusion au <http://www.gowebcasting.com/7351>. L'enregistrement audio de cette conférence sera disponible jusqu'au 14 avril 2016, au 1-800-585-8367 (Amérique du Nord) ou au 1-416-621-4642 (international) en saisissant le code d'accès 65258669.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX:TH) est une société pharmaceutique spécialisée dans le traitement de désordres métaboliques répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir auprès des patients infectés par le VIH un vieillissement en santé et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com et sur SEDAR au www.sedar.com.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur l'approbation et la commercialisation de l'ibalizumab à titre de traitement et sur les revenus et le BAIIA ajusté que nous prévoyons enregistrer pour l'exercice 2016.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment celles voulant que notre campagne de mise en marché aux États-Unis se traduira par une augmentation du bassin de patients utilisant *EGRIFTA*^{MD} ce qui nous permettra d'accroître nos ventes et nos revenus et de dégager un bénéfice; que nous aurons un approvisionnement continu d'*EGRIFTA*^{MD}; que l'essai clinique de phase III en cours qui porte sur l'ibalizumab aura des retombées positives, que l'ibalizumab sera approuvé par la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA ») et que la FDA n'émettra aucune ordonnance ou décision ayant pour effet de suspendre la commercialisation d'*EGRIFTA*^{MD} aux États-Unis; que les relations avec nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs seront harmonieuses; et qu'aucun événement fortuit n'entraînera de dépenses imprévues.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse. Ces risques et incertitudes incluent, sans s'y limiter, le risque que les ventes d'*EGRIFTA*^{MD} aux États-Unis diminuent; le risque que nous soyons incapables d'assurer l'approvisionnement d'*EGRIFTA*^{MD} aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux en Europe, au Mexique et en Corée du Sud en raison d'une croissance des ventes ou de problèmes de fabrication qui se traduiraient par un épuisement de nos stocks actuels; le risque qu'*EGRIFTA*^{MD} fasse l'objet d'un rappel; le risque que les résultats de l'essai clinique de phase III en cours qui porte sur l'ibalizumab ne soient pas concluants; le risque que la FDA n'approuve pas l'ibalizumab; et le risque que des événements fortuits aient une incidence défavorable importante sur nos charges d'exploitation.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la société datée du 24 février 2016, qui peut être consultée à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements:

Denis Boucher
514-913-1957